

Évaluation du plan stratégique de pays du PAM pour la RD du Congo 2021-2024

Résumé des termes de référence

Les évaluations des plans stratégiques de pays (PSP) portent sur la totalité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un pays et pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) collecter des éléments de preuve et des enseignements concernant la performance des décisions stratégiques du PAM à l'échelle du pays, particulièrement en vue d'élaborer le prochain PSP ; et 2) permettre de rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Sujet et orientation de l'évaluation

Cette évaluation couvrira le PSP actuel du PAM en République Démocratique du Congo (2021-2024) ainsi que l'année final du PSP provisoire (2020). Ce PSP 2021-2024 a été conçu à la suite de l'examen stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition de 2019 et suit au PSP provisoire de 2018-2020, qui a été évalué en 2019.

Dans le premier effet direct stratégique (EDS), le PSP se concentre sur la réponse aux crises récurrentes alimentaires et nutritionnelles en RDC, qui émergent à la suite de conflits, au changement climatique, de faibles infrastructures et des systèmes alimentaires inefficaces. Les autres effets directs stratégiques positionnent le PAM pour faire des contributions à un statut nutritionnel amélioré, la résilience des petits producteurs, les capacités du gouvernement, et la mise à disposition de services communs pour le système humanitaire.

Selon la dernière révision budgétaire, le budget du PSP total est de 2,338 milliards USD, duquel environ 50% a été financé jusqu'en juin 2023. 79% des ressources ont été réservées pour la réponse aux crises et 10% chacun pour les piliers de résilience et de la mise à disposition des services communs.

Le PSP vise à cibler plus de 7 millions de bénéficiaires chaque année et les rapports annuels du bureau pays montrent que le PAM a atteint un numéro de bénéficiaires annuel entre 6.2 and 7.2 millions depuis 2020.

L'évaluation mesurera les contributions apportées par le PAM aux EDS du PSP, en déterminant les relations de cause à effet susceptibles d'unir les produits des activités du PAM, le processus de mise en œuvre, le contexte opérationnel et les changements observés au niveau des effets, y compris les effets non intentionnels. Elle sera également axée sur le respect des principes humanitaires, d'égalité des sexes, de protection et de redevabilité envers les populations affectées.

L'évaluation sera fondée sur les critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir : la

pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la cohérence, la durabilité, l'interdépendance et la couverture des activités.

Objectifs et parties prenantes

Les évaluations du PAM servent le double objectif de redevabilité et d'apprentissage. L'évaluation cherchera les perspectives et d'être utile pour une série de parties prenantes internes et externes au PAM, et fournira l'occasion de tirer des enseignements à l'échelle nationale, régionale et institutionnelle. Le bureau de pays du PAM et ses parties prenantes sont les principaux utilisateurs des constatations et des recommandations de l'évaluation, lesquelles éclaireront la conception du nouveau plan stratégique de pays.

Le rapport d'évaluation sera présenté lors de la session du Conseil d'administration du PAM en novembre de 2025.

Principales questions de l'évaluation

L'évaluation répondra aux quatre questions principales suivantes :

QUESTION 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et est-il orienté de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ? L'évaluation appréciera à quel degré le PSP a été informé par des données fiables concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour assurer sa pertinence par rapport aux besoins des personnes les plus vulnérables, le degré de pertinence du PSP par rapport aux politiques, plans, stratégies et objectifs nationaux, et par rapport aux objectifs de développement durable, et si le PSP est cohérent et s'est basé sur une théorie du changement claire ; et si le positionnement stratégique du PAM est resté pertinent tout au long du PSP dans un contexte dynamique avec des crises récurrentes, en considérant l'évolution des besoins et capacités nationales et les ressources disponibles.

QUESTION 2 : Quelles sont l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux résultats stratégiques du PSP pour la RDC et le UNSDCF ? L'évaluation vise à examiner à quel degré les besoins des plus vulnérables ont été couverts par le programme. L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle les activités et produits du PAM ont contribué aux résultats escomptés du PSP, y compris les résultats inattendus. L'évaluation analysera la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, redevabilité envers les populations affectées, égalité des sexes, inclusion, environnement et autres). En outre, il sera jugé si les réalisations du PSP sont susceptibles d'être durables, du point de vue financier, social, institutionnel et environnemental, si ce plan a facilité des liens plus



stratégiques entre les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, et si la mise en œuvre était sensible aux conflits dans le pays.

QUESTION 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficiente pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP ?

L'évaluation visera à examiner la livraison des produits dans les délais prévus ; l'efficacité de la fourniture d'assistance par rapport à son coût ; et si le bureau pays a priorisé ses interventions pour optimiser l'utilisation des ressources, la pertinence et efficacité face à des écarts financiers ; et comment le PAM a géré les risques opérationnels.

QUESTION 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure il a effectué le virage stratégique attendu du PSP ? L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle le PAM a réussi à mobiliser des ressources financières adéquates, prévisibles et flexibles ; si le PAM a réussi d'exploiter au maximum des partenariats stratégiques et opérationnels ; l'adéquation du support du bureau régional et du siège pour gérer les réponses consécutifs aux urgences en RDC, et le rôle d'autres facteurs comme le système de suivi et rapportage, les capacités et efforts du PAM pour la négociation de l'accès humanitaire, l'intégration des activités, l'innovation, et la capacité des ressources humaines.

L'évaluation identifiera quelques thèmes d'intérêt spécifiques et les intégrera dans la matrice de l'évaluation durant la phase de démarrage. A ce moment, les thèmes suivants ont été identifiés :

- Défis et bonnes pratiques de la gestion des urgences, en considérant les contraintes de ressources
- Liens entre réponses aux urgences et appui à la résilience
- Leçons apprises de la modalité du renforcement des capacités sous chaque EDS
- Risques de violence basée sur le genre et liens avec les modalités de transfert

Portée, méthodologie et questions éthiques

L'unité d'analyse principale est le PSP 2021-2024, ainsi que l'année opérationnelle 2020 sous le PSP provisoire de 2018-2020. Cela permettra une appréciation dans quelle mesure le virage stratégique envisagé par l'introduction du PSP a eu lieu. L'évaluation portera sur l'ensemble des activités menées par le PAM, y inclus les résultats transversaux de 2020 jusqu'en 2023.

L'évaluation adoptera une approche mixte en s'appuyant sur des méthodes et sources primaires et secondaires variées, notamment des examens documentaires, des entretiens avec des informateurs clés, des observations directes sur le terrain, des enquêtes et des groupes de discussion. Une triangulation systématique des différentes sources et méthodes sera effectuée afin de valider les constatations et d'éviter tout biais dans le jugement évaluatif.

L'évaluation sera conforme aux normes éthiques du PAM et du UNEG. Cela comprend, sans s'y limiter, la garantie d'un consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, l'engagement équitable des participants

(notamment des femmes et des groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents liés à l'évaluation du PSP pour le RDC (notamment, l'aide et les politiques d'assistance humanitaire, la nutrition et la sécurité alimentaire, les déplacements forcés, la gestion des chaînes d'approvisionnement, les cantines scolaires, le soutien aux contreparties nationales, le renforcement de la résilience, le genre et les principes humanitaires).

GESTION DE L'ÉVALUATION : L'évaluation sera gérée par Christoph Waldmeier, chargée d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM. Il sera l'interlocuteur principal entre l'équipe d'évaluation, représentée par son chef d'équipe, et les homologues du PAM. L'assurance qualité de deuxième niveau sera prise en charge par Michael Carbon, chargé d'évaluation principal au Bureau de l'évaluation du PAM. Aboh Anyangwe, analyste au Bureau de l'évaluation du PAM, soutiendra la recherche et l'analyse des données tout au long du processus. Anne-Claire Luzot, la Directrice du Bureau de l'évaluation approuvera les versions finales de tous les produits de l'évaluation.

Un **GROUPE DE RÉFÉRENCE INTERNE**, composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau de pays, du bureau régional et du siège, sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation.

PARTIES PRENANTES : Les parties prenantes du PAM aux niveaux national, régional et du siège participeront tout au long du processus d'évaluation afin de garantir un degré élevé d'utilité et de transparence. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions des Nations Unies, seront consultées pendant le processus d'évaluation.

Communication

Les constatations préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM à l'occasion d'une réunion de bilan organisée à l'issue de l'étape de la collecte de données. Un atelier d'apprentissage national sera organisé en octobre 2024 pour garantir un processus d'évaluation transparent et promouvoir l'appropriation des constatations et des recommandations préliminaires par les parties prenantes nationales et pour éclairer le processus de l'élaboration du nouveau PSP.

Les constatations de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport d'évaluation final sera mis à la disposition du public sur le site Internet du PAM.

Chronologie et étapes importantes

Phase de démarrage : janvier-avril 2024

Collecte de données : mai-juin 2024

Bilan de sortie : juin 2024

Rapport : juillet – octobre 2024

Atelier d'apprentissage : octobre 2024

Présentation au Conseil d'administration : novembre 2025